

# Notre travail en Suisse : un tour d'horizon

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **92 (1983)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

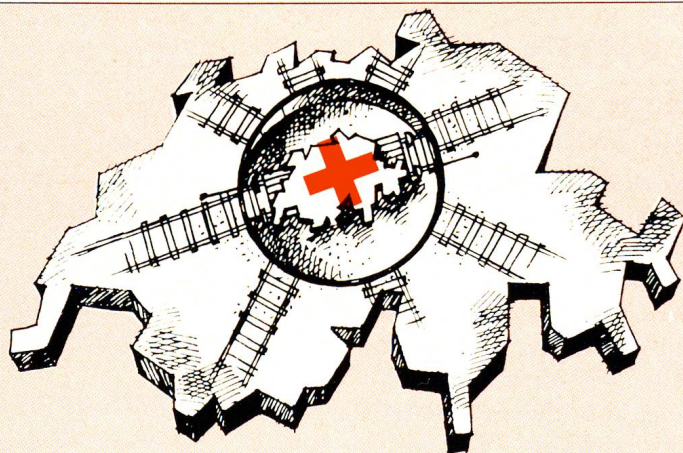
## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Notre travail en Suisse:

## Un tour d'horizon



### La Croix-Rouge suisse est-elle encore en mesure d'improviser et de s'adapter à des besoins nouveaux?

La question qui nous est posée est parfaitement justifiée, car à force de vouloir se superorganiser et de professionnaliser de plus en plus son appareil opérationnel et de gestion, la Croix-Rouge suisse risque, en effet, de penser plus à son fonctionnement qu'à ses objectifs humanitaires. Elle risque de perdre son âme et sa spécificité qui est de faire ce que l'Etat, en général, ne peut pas faire lui-même.

Mais que peut donc faire la Croix-Rouge que l'Etat ne puisse faire? L'Etat ne peut agir que dans la cadre strict de lois, d'arrêtés et de règlements d'application. L'improvisation hors de cet engrenage est pour lui difficile et risquée. La Croix-Rouge, en revanche, est une institution privée qui est libre de fixer ses objectifs et de déterminer ses moyens d'intervention sur la base du besoin du moment en respectant simplement ses principes fondamentaux, dont l'un d'eux est le «**Caractère bénévole**». Sa base est en effet constituée par des milliers de bénévoles qui insufflent à l'institution son âme et lui permettent de pouvoir improviser mieux que ne le pourrait l'Etat dans des situations d'exception. Mais cette **indépendance** de la Croix-Rouge par rapport à l'Etat – c'est aussi l'un des principes fondamentaux de notre institution – si elle lui permet d'être plus souple que lui, porte aussi les germes de l'insécurité et de l'instabilité. La Croix-Rouge n'a pas l'autorité du Pouvoir. Ses moyens d'action sont souvent très aléatoires, car ils dépendent pour une bonne part du bon vouloir de ses donateurs et de ses volontaires.

Mais l'Etat – le nôtre dans tous les cas – reconnaît effectivement aux «œuvres humanitaires» telles que la Croix-Rouge suisse, des possibilités qu'il n'a pas lui-même. Ce n'est pas un hasard si l'Etat a confié au fil des temps à notre Société nationale toute une série de mandats bien

précis: Service sanitaire féminin de l'armée, formation professionnelle des infirmières, transfusion de sang, opérations de secours, assistance aux réfugiés, etc. De tels mandats peuvent venir tant de la Confédération que des cantons et des communes.

Si la Croix-Rouge suisse tient à conserver sa spécificité, elle ne doit perdre ni son efficacité, garante de la confiance qui lui est témoignée, ni son enracinement populaire, garant de son caractère spontané et humain. Cet enracinement populaire de la Croix-Rouge suisse est concrétisé par les milliers de volontaires qui agissent en son nom: donneurs de sang, auxiliaires s'occupant de malades, volontaires auprès de handicapés isolés, chauffeurs bénévoles, donateurs, travailleurs dans l'ombre attachés à des tâches modestes, tous ceux qui donnent des heures et des heures de leur temps libre pour apporter un peu de chaleur humaine ou faire fonctionner un comité local, tous ceux qui prennent le risque d'aller sur les terrains de catastrophe ou de conflits pour soigner et aider des victimes.

Mais attention, «**volontaire**» ou «**bénévole**» n'est pas forcément synonyme d'«**amateur**». Il est vrai que le bénévole a parfois tendance à refuser toute discipline stricte et à manifester quelque suffisance à l'égard de ceux qui doivent bénéficier de ses libéralités. Mais ce sont là les séquelles de la Croix-Rouge de la «belle époque». Aujourd'hui, il n'y a plus forcément de différence sociale entre celui qui donne et celui qui reçoit. La notion de «**solidarité**» a remplacé celle trop galvaudée de «**charité**». Le bénévole accepte d'être préparé à sa tâche et de suivre des cours. Il accepte, une fois engagé, de se plier à une discipline et de se placer sous l'autorité et le contrôle d'un **professionnel** généralement rémunéré. La Croix-Rouge doit d'ailleurs se garder à la fois de l'amateurisme et du fonctionnarisme.

En ce qui concerne la rémunération, là encore il y a évolution. On n'en est plus à la riche main gantée qui dépose hautainement quelques piécettes dans la sébille d'un loqueteux. Pourquoi la jeune mère de

famille infirmière, qui va régulièrement donner des cours à la population et qui doit payer un gardiennage pour son enfant pendant ce temps, ne serait-elle pas rémunérée? Pourquoi le chauffeur bénévole ne serait-il pas remboursé de ses frais excessifs d'essence lorsqu'il est appelé à transporter des handicapés sur de longues distances? Pourquoi l'auxiliaire de santé volontaire qui va très régulièrement veiller un malade la nuit ne serait-elle pas modestement rémunérée quand on sait ce que coûte une garde de nuit? Pourquoi, enfin, le médecin ou l'infirmière qui partent pour six mois en Thaïlande dans un camp de réfugiés ne recevraient-ils pas un salaire convenable? Cela n'enlève rien au caractère volontaire ou même bénévole de ceux qui manifestent ainsi leur dévouement et leur solidarité à l'égard de ceux qui sont moins favorisés qu'eux.

Il peut être utile enfin de préciser un point de terminologie.

Le bénévole est un collaborateur non rémunéré. Le **volontaire** est celui qui travaille librement, généralement pour un temps limité, sans but lucratif mais pas nécessairement sans rémunération. En revanche, il n'est pas question d'appeler volontaires les cadres et le personnel permanent et régulièrement rémunéré de la Croix-Rouge. Ils le deviennent cependant s'ils dépassent manifestement, sans contrepartie, les normes de temps et de travail que l'on est en droit d'attendre d'eux.

Jean Pascalis ■





# Cours

## Quatre cours pour faciliter la vie

Les sections de la Croix-Rouge suisse offrent au public une palette de quatre cours dont les programmes comportent respectivement 10, 14 et 16 heures d'enseignement. Ces cours sont donnés par des monitrices – actuellement au nombre de 700 – qui toutes sont des infirmières diplômées ayant suivi une formation en pédagogie des adultes.

Ces cours visent à aider ceux qui les suivent à mieux affronter les diverses étapes de la vie en leur montrant comment faire face aux problèmes de santé qui peuvent surgir dans un foyer. Leur programme ne comporte pas de théorie inutile, mais des démonstrations de techniques, de «trucs» pratiques connus des professionnels.

### «Soigner chez soi»

Ce cours est le plus ancien des quatre; au terme d'une convention, il est organisé et par la Croix-Rouge suisse et par l'Alliance suisse des Samaritains, mais les monitrices qui le donnent sont exclusivement formées par la Croix-Rouge suisse. Son programme (8 fois 2 heures) transmet aux participants des notions des soins de base dont la connaissance et l'application permettent souvent d'éviter une hospitalisation à un malade.

La promotion des soins de santé primaires figure au nombre des principales tâches et préoccupations de la Croix-Rouge suisse. C'est dire l'importance que revêt dans ce contexte la diffusion des Cours de santé Croix-Rouge.

Les efforts fournis en vue de développer les soins extra-hospitaliers suivent la tendance actuelle qui vise à soigner autant que faire se peut à domicile les malades chroniques et les personnes âgées; cette évolution tient compte aussi de la surcharge de travail du corps médical et du personnel infirmier et de l'accroissement constant des coûts hospitaliers. La Croix-Rouge suisse apporte sa contribution dans ce domaine en organisant des cours de santé à l'intention de la population et en promouvant l'idée de l'autoassistance et de l'aide entre voisins.

### «Puériculture»

Ce cours (7 fois 2 heures) s'adresse aussi bien aux futures mères qu'aux futurs pères, comme aussi à des grand-mères appelées à s'occuper d'un petit-fils ou d'une petite-fille et qui désirent rafraîchir leurs connaissances... Son programme a été revu et actualisé et le nombre de cours donnés est en constante augmentation.

### «Baby-sitting»

Lancé en 1979, ce cours (5 fois 2 heures) a pris un essor réjouissant en 1981. Il s'adresse spécialement à des adolescents, à partir de 14 ans, qui apprennent à s'occuper pendant quelques heures d'un enfant âgé de 3 mois à 6 ans. Plusieurs sections de la Croix-Rouge suisse ont mis sur pied des services de «baby-sitters» auxquels des parents peuvent s'adresser en toute confiance.

### «Vieillir en bonne santé»

Ce cours (5 fois 2 heures) s'adresse à tous ceux qui sont appelés à s'occuper

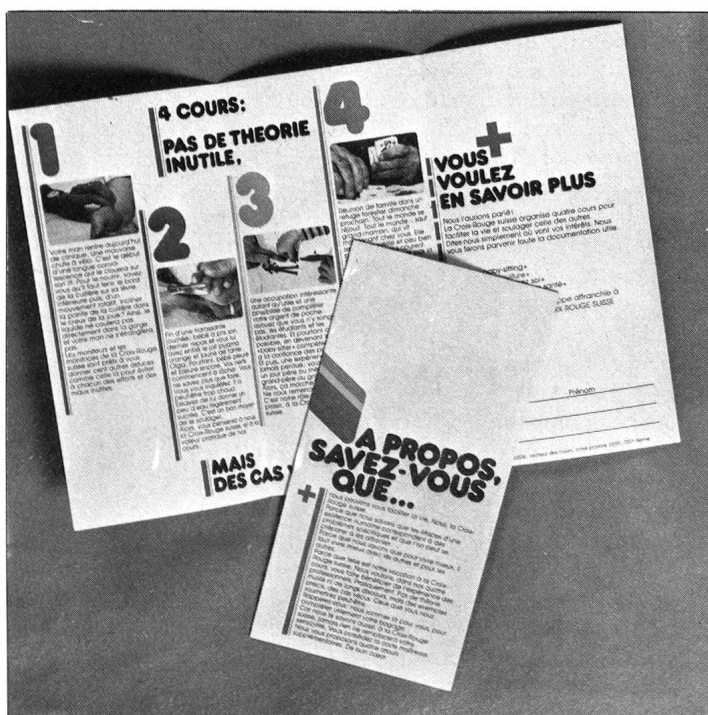
d'une personne âgée ou qui désirent se préparer à affronter eux-mêmes le troisième âge.

Les thèmes abordés se rapportent à la préparation à la vieillesse, aux problèmes de la retraite et aux relations avec les institutions sociales.

### Formation d'auxiliaires de santé

Contrairement aux quatre précédents cours qui sont destinés à des personnes désireuses de s'aider elles-mêmes ou de s'occuper d'un membre de leur famille, le cours pour auxiliaires de santé Croix-Rouge s'adresse à des personnes qui souhaitent s'engager au service de leur prochain dans le cadre d'une institution.

Il importera à l'avenir d'intensifier la collaboration avec les sections Croix-Rouge en vue de former, de conseiller et de sensibiliser la population à l'égard des problèmes de la santé et des soins tout en encourageant chacun à prendre de plus en plus conscience de la responsabilité personnelle qui lui incombe dans ce domaine.



## Coûts de la Santé publique

	1977	1979	1980
	en mio de fr.	en mio de fr.	en mio de fr.
Hôpitaux	4493	4855	5673
Frais d'exploitation, médicaments non compris	3890	4351	5173
Investissements*	603	504	500
Médecins** (propharmaciens exclus)	1879	1948	2057
Dentistes***	1022	1141	1196
Médicaments	1458	1591	1733
Pharmacies	893	973	1078
Drogueries	158	167	181
Médecins propharm.	212	249	277
Hôpitaux	195	202	197
Facultés de médecine	555	596	600
Autres dépenses	1050	1023	1105
<b>Total</b>	<b>10457</b>	<b>11154</b>	<b>12364</b>

\* Estimations

\*\* Base d'estimations révisée

\*\*\* Cliniques dentaires et mécaniciens-dentistes inclus

# Service social

«Avec vous,  
pour vous»

## Service des transports automobiles

L'an dernier, 1235 assistantes bénévoles Croix-Rouge attachées au service des transports automobiles ont parcouru au total 1042935 km. Elles ont mis régulièrement leur temps et leur voiture à disposition des sections de la Croix-Rouge suisse pour transporter des patients qui, en raison de leur âge ou de leur invalidité, ne peuvent utiliser les transports publics. Dans la plupart des cas, ils demandent à être conduits chez le médecin, le dentiste ou au centre d'ergothérapie, mais il peut également s'agir d'autres courses urgentes. Il arrive souvent qu'un patient doive être transporté dans un lieu de repos situé assez loin. Il se trouve toujours un bénévole pour l'accompagner.

A elle seule, la section de Zurich, qui en octobre 1982 a fêté le 30<sup>e</sup> anniversaire de la création de son service d'assistantes bénévoles et de son centre d'ergothérapie ambulatoire, a enregistré au total 1664892 km parcourus pendant cette période, c'est-à-dire environ 42 fois le tour de la terre!

## Service des visites à domicile

Environ 750 bénévoles sont à disposition des sections de la Croix-Rouge suisse dans le cadre du service des visites à domicile. Elles consacrent une partie de leur temps libre à un malade chronique, à une personne seule ou isolée qu'elles sortiront de ses quatre murs pour la faire participer à la vie extérieure. Elles donnent à ceux qui en ont besoin la possibilité de s'entretenir avec une interlocutrice attentive et compréhensive, les accompagnant lors de promenades ou les aidant à écrire des lettres, à faire des achats et bien d'autres choses que la personne âgée seule ou malade n'a plus guère la possibilité d'exécuter elle-même. Les personnes âgées ou handicapées résidant dans des homes apprécient également les visites régulières des assistantes bénévoles Croix-Rouge. Dans les familles qui ont à leur charge un enfant ou un adulte handicapé, le service de «dépannage» qui s'est développé dans la section Croix-Rouge d'Aarau est très apprécié.

## Le service de bibliothèque

Dans le cadre du service de bibliothèque, 107 assistantes bénévoles Croix-Rouge s'occupent actuellement du prêt de livres dans les hôpitaux, les homes et au domicile des patients. Dans ce dernier cas en particulier, un lien peut s'établir avec l'assistante bénévole qui apporte les livres. On l'attend comme une connaissance familière à qui l'on peut confier ses peines et ses joies, et de ces contacts peut naître un véritable service de visites à domicile. Alors que dans beaucoup d'hôpitaux, de homes et de maisons de repos, le service de prêt est pris en charge par le personnel interne, il existe ailleurs des collaborateurs bénévoles comme par exemple les assistantes bénévoles Croix-Rouge qui ont pris en main ce service.

## Engagement de bénévoles

### pour les visites de malades mentaux

Lorsqu'il y a vingt-cinq ans à peu près la première assistante Croix-Rouge zuricoise commença ses visites à la clinique psychiatrique du Burghölzli,

cela constituait une exception, car la présence de non-professionnels dans l'établissement n'était pas encore chose courante. Depuis, les conceptions ont changé. On estime maintenant que le malade mental doit rester le plus longtemps possible dans son environnement social. Si un séjour hospitalier est nécessaire, le contact avec le «monde normal» ne doit, dans la mesure du possible, pas être interrompu. Cela aidera le patient à ne pas perdre sa place dans la société.

A Zurich, un certain nombre de collaboratrices s'occupent maintenant des malades d'une clinique psychiatrique. D'autres sections ont également pris le départ dans cette direction et d'autres encore s'y intéressent. Nous sommes en relation avec la fondation Pro Mente Sana dont le but est de développer la coordination entre les soins et les possibilités de réintégration des malades mentaux. Quelques-unes de nos sections essaieront, en collaboration avec Pro Mente Sana, d'engager davantage de bénévoles auprès des malades mentaux. ■

## Les assistantes bénévoles de la Croix-Rouge et l'ergothérapie ambulatoire

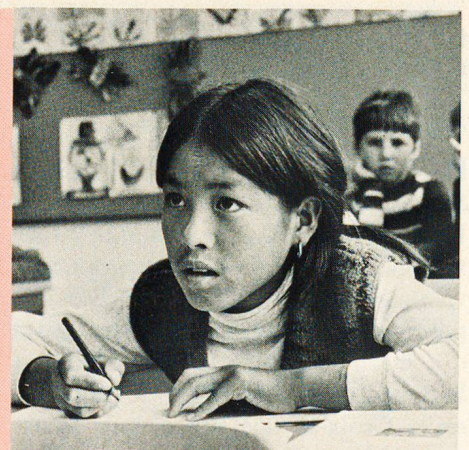
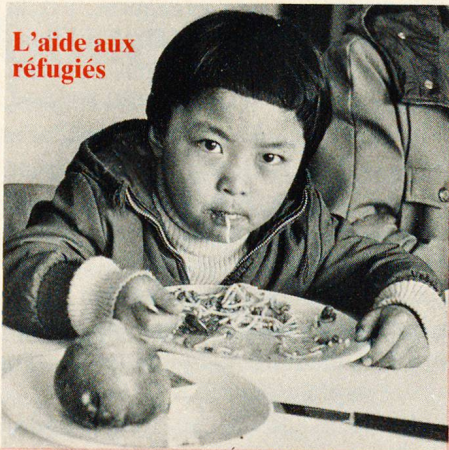
*La création des centres d'ergothérapie ambulatoire de la Croix-Rouge suisse est redevable au travail des assistantes bénévoles Croix-Rouge. La Section de Zurich de la CRS, comme déjà dit, a introduit l'activité des assistantes bénévoles en 1952. Très vite, celles-ci constatèrent que les personnes âgées et handicapées qui leur étaient confiées étaient condamnées à la passivité alors qu'avec une animation appropriée, ces mêmes personnes auraient été capables de se consacrer à une occupation intéressante. Pour procurer à ces patients l'encouragement nécessaire, la Section de Zurich de la CRS recruta l'une des premières ergothérapeutes formées en Suisse. Durant ces 30 dernières années, 24 nouveaux centres d'ergothérapie ambulatoire ont été créés par les sections de la CRS. Quelque 130 assistantes bénévoles travaillent dans 14 de ces centres. Elles sont initiées systématiquement au travail par les ergothérapeutes diplômées qu'elles sont ainsi en mesure de seconder en se chargeant de travaux qui peuvent être également exécutés par du personnel non spécia-*

*lisé. Elles apportent notamment leur contribution dans le cadre de la thérapie de groupes, en particulier auprès de malades chroniques ou de patients des services de gériatrie (techniques artisanales, préparation de fêtes, de bazars, de jeux, etc.); leur rôle consiste aussi à rechercher du matériel de bricolage, et à mettre la dernière main aux travaux des patients. Elles accompagnent les personnes qui ne peuvent se déplacer seules entre leur domicile et le service d'ergothérapie et aident à effectuer les nombreux travaux administratifs qui se présentent. Les tâches qui sont confiées aux assistantes bénévoles sont variées et elles éprouvent de la joie et de la satisfaction à pouvoir aider les moins favorisés.*

*La présence des assistantes bénévoles dans les centres d'ergothérapie ambulatoire est doublement bienvenue et appréciée: d'une part, elles soulagent les ergothérapeutes professionnelles dans leur travail, d'autre part, elle entraîne une diminution sensible des charges financières de la Croix-Rouge suisse.*



## L'aide aux réfugiés



### L'asile: une nécessité pour qui a dû fuir son pays

Tous les jours, de nouveaux réfugiés arrivent en Suisse. Ils viennent de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Roumanie, d'Afghanistan, d'Iran, d'Argentine, de Bolivie...

Chaque groupe, chaque famille a sa propre histoire, ses désirs propres. Mais tous ont besoin d'être conseillés, accompagnés ou aidés afin de pouvoir commencer une nouvelle vie dans notre pays.

En 1982, 2282 réfugiés (en groupes ou isolés) ont trouvé un accueil en Suisse. Ils provenaient des pays suivants:

Pologne	238	Chili	108
Tchécoslovaquie	325	Bolivie	87
Hongrie	257	Vietnam	638
Roumanie	132	Cambodge	275
Autres pays d'Europe	13	Laos	97
		Iran	42
		Afghanistan	22
Total pour l'Europe	965	Autres pays du tiers monde	48
		Total pour le tiers monde	1317

### L'aide aux réfugiés: quelques cas concrets

**A. K., une jeune Erythréenne de 19 ans**, est arrivée seule en Suisse. L'orienteur professionnel a décelé chez elle une bonne capacité d'assimilation et un très vif désir de s'instruire. A. K. aimerait entreprendre un apprentissage de laborantine. Mais, pour cela, elle doit préalablement suivre pendant deux ans les cours d'une école de culture générale, car sa formation scolaire est insuffisante. Elle bénéficie d'une petite bourse d'étude mais doit être financièrement aidée par la CRS pour pouvoir subvenir à ses besoins.

**S. S. J., réfugié afghan**, vit depuis quelques mois dans notre pays. Pour vivre et faire vivre sa mère, sa femme

et ses quatre enfants, il travaillait jusqu'à présent comme manœuvre sur un chantier. S. S. J. a une formation universitaire, mais parle à peine le français. Il a en vue une meilleure situation, qui lui sera accessible lorsqu'il aura suivi un cours intensif de français. Pendant ce temps, la famille de S. S. J. reçoit un appui financier de la CRS.

**A. M. est originaire de Roumanie.** Ses deux enfants fréquentent l'école en Suisse. Son mari est en prison et n'a pu quitter le pays avec sa famille. A. M. fait des ménages le soir dans une grande entreprise. Elle a de grands problèmes psychiques d'adaptation et manque souvent son travail. Elle ne peut faire face à ses besoins et à ceux de ses enfants que grâce à une aide extérieure. La CRS lui apporte également des contacts personnels étroits et une aide psychologique.

**U. K. vient de Pologne.** Il est partiellement invalide et s'exprime avec peine. C'est un homme très chaleureux et ouvert mais il rencontre de grosses difficultés à apprendre une nouvelle langue. Il a de bonnes qualités professionnelles et est parvenu à trouver un emploi à temps partiel, mais son revenu est insuffisant et U. K. est soutenu financièrement par la CRS. Il espère que sa femme et ses deux enfants, qui se trouvent toujours en Pologne, pourront le rejoindre en Suisse.

### L'intégration: objectif de l'aide aux réfugiés

Le nombre des réfugiés augmente dans le monde et il y a cependant toujours moins d'Etats qui se montrent prêts à offrir aux réfugiés une nouvelle patrie.

Avoir une patrie signifie avoir un travail qui correspond à sa formation

et à ses capacités, une habitation décente, des rapports sociaux normaux, une bonne communication avec les autres, la compréhension et la confiance de son environnement.

L'initiative personnelle et l'indépendance du réfugié doivent être maintenus en priorité dans son processus d'intégration.

L'institution humanitaire aide et conseille le réfugié dans les étapes importantes: aide financière de départ, possibilité de prendre des cours de langue et de recyclage, assurance de son minimum vital, défense de ses intérêts auprès de l'employeur ou du propriétaire. Mais l'ouverture au dialogue et la compréhension peuvent être décisifs pour le succès ou l'échec de l'intégration.

### Le travail des sections de la Croix-Rouge suisse

La Croix-Rouge suisse est une institution humanitaire en dehors de tout parti, neutre et indépendante.

La Croix-Rouge suisse, dont le Secrétariat central se trouve à Berne, dénombre 72 sections régionales ou cantonales.

Les sections de la Croix-Rouge suisse sont les principaux répondants de l'aide aux réfugiés.

Chaque section désigne une personne, responsable des affaires sociales des réfugiés, qui travaille en étroite collaboration avec les assistants et les aides bénévoles de la région.

Les réfugiés ne sont pas aidés par le service social de la commune et ne sont pas autorisés à s'inscrire à la caisse AVS/AI durant les premières années de leur séjour.

En 1981, la CRS a dépensé environ 4 millions pour l'aide et l'assistance des réfugiés provenant de différents pays. ■